

**Avis n° 2021-27 du CSRPN Occitanie**  
relatif à la création d'un accueil du public  
dans la réserve naturelle nationale du Bagnas  
sur les communes d'Agde et de Marseillan (Hérault)  
déposée par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu la demande d'autorisation de travaux de création d'un accueil du public dans la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Bagnas déposée par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), gestionnaire des terrains du conservatoire du littoral,

Vu la notice d'impacts au titre de la réglementation en RNN et au titre des espèces protégées et l'évaluation des incidences Natura 2000 établies par l'ADENA, gestionnaire de la RNN du Bagnas,

Vu l'avis des rapporteurs du CSRPN,

Vu la consultation électronique du GT Aires Protégées du CSRPN du 15 au 24 septembre 2021 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 10 au 20 octobre 2021 ;

Considérant que la création d'un accueil du public contribue à la mise en valeur du patrimoine bâti de la réserve naturelle, et aux missions éducatives du conservatoire du littoral,

Considérant l'urgence de la mise en sécurité des bâtiments

Après en avoir délibéré, **le CSRPN émet un avis favorable** à la demande de la CAHM dans la réserve naturelle nationale du Bagnas **sous réserve que la CAHM précise un certain nombre de points :**

Phasage et durée des travaux :

Il serait bon de connaître le phasage des travaux, de façon à savoir si les espèces anthropophiles affectées par les travaux pourront trouver des sites alternatifs, en fonction de leur cycle de vie et des solutions d'accompagnement proposées (pose de nichoirs notamment)

Oiseaux et chauves-souris anthropophiles :

Les travaux affecteront de façon notable (perte de sites de nidification ou de repos) les espèces nicheuses suivantes : Effraie des clochers, Chevêche d'Athéna, Petit duc, Faucon crécerelle, hirondelle rustique, moineau domestique, huppe, rouge-queue noir, Pipistrelles pygmée et commune, Pipistrelle de Kuhl. Pour chacune de ces espèces, il serait bon de savoir quels bâtiments sont actuellement occupés et quelles mesures seront mises en œuvre pour maintenir ces espèces sur le site : pose de nichoirs, quand, où, combien ?


Pour les chauves-souris, il est dit que la « période de travaux à privilégier est septembre à février » Cela semble en désaccord avec l'activité de ces animaux. Un avis de spécialiste est à rechercher.

Reptiles anthropophiles :

La notice indique que « Les trois espèces de reptiles concernées par le projet se reproduisent entre fin février et juillet. C'est durant cette période de reproduction que ces espèces sont les plus vulnérables du fait de la présence de pontes et de juvéniles. ». C'est durant l'hiver (15 novembre à 15 mars environ) que ces espèces sont les plus vulnérables, car inactives et dans l'incapacité de s'enfuir.

Toulouse, le 21 octobre 2021

La présidente du CSRPN Occitanie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Gerino', is centered on the page. The signature is fluid and cursive, with a horizontal line extending to the right from the end of the name.

Magali Gerino